

# Tarifs 2026 Programmes d'excellence



- Programme Econ'eau PAGE 2
- Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP) PAGE 3
- Programme d'excellence en eau potable — Distribution (PEXEP-D) PAGE 4
- Programme d'excellence en eau potable — Traitement (PEXEP-T) PAGE 5
- Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau — volet stations mécanisées (PEXStaRRE — SM) PAGE 6
- Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau — volet étangs aérés (PEXStaRRE — EA) PAGE 7
- Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles (GMR PRO) PAGE 8
- Programmes d'excellence en biodiversité (PEXBD) PAGE 9
- Programme d'excellence en gestion durable des terrains contaminés (PEXTc) PAGE 10
- Programme d'excellence en Air et Changements climatiques (PEXCC) PAGE 11

## ● Programme Econ'ea

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).



	<b>Non membres de Réseau Environnement</b> inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	<b>Tarifs pour les membres de Réseau Environnement</b>		
<b>Population desservie</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>2<sup>e</sup> programme</b> Rabais de 15 %	<b>3<sup>e</sup> programme et suivants</b> Rabais de 20 %
<b>Moins de 5 000 habitants</b>		<b>1 170 \$</b>	<b>810 \$</b>	<b>690 \$</b>
<b>5 001 à 10 000 habitants</b>		<b>1 860 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 280 \$</b>
<b>10 001 à 25 000 habitants</b>		<b>2 950 \$</b>	<b>2 200 \$</b>	<b>1 870 \$</b>
<b>25 001 à 50 000 habitants</b>		<b>4 190 \$</b>	<b>3 080 \$</b>	<b>2 620 \$</b>
<b>50 001 à 100 000 habitants</b>		<b>6 030 \$</b>	<b>4 370 \$</b>	<b>3 720 \$</b>
<b>100 001 à 250 000 habitants</b>		<b>8 420 \$</b>	<b>5 840 \$</b>	<b>4 970 \$</b>
<b>250 001 habitants et plus</b>		<b>11 650 \$</b>	<b>7 120 \$</b>	<b>6 060 \$</b>
				<b>5 700 \$</b>

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>e</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous)

Population desservie	<b>Non membres de Réseau Environnement</b> inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	<b>Tarifs pour les membres de Réseau Environnement</b>		
		<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>2<sup>e</sup> programme</b> Rabais de 15%
<b>Moins de 5 000 habitants</b>		<b>1 030 \$</b>	<b>670 \$</b>	<b>570 \$</b>
<b>5 001 à 10 000 habitants</b>		<b>1 600 \$</b>	<b>1 240 \$</b>	<b>1 060 \$</b>
<b>10 001 à 25 000 habitants</b>		<b>2 560 \$</b>	<b>1 810 \$</b>	<b>1 540 \$</b>
<b>25 001 à 50 000 habitants</b>		<b>3 650 \$</b>	<b>2 540 \$</b>	<b>2 160 \$</b>
<b>50 001 à 100 000 habitants</b>		<b>5 260 \$</b>	<b>3 600 \$</b>	<b>3 060 \$</b>
<b>100 001 à 250 000 habitants</b>		<b>7 390 \$</b>	<b>4 810 \$</b>	<b>4 090 \$</b>
<b>250 001 habitants et plus</b>		<b>10 390 \$</b>	<b>5 860 \$</b>	<b>4 990 \$</b>
				<b>540 \$</b>
				<b>1 000 \$</b>
				<b>1 450 \$</b>
				<b>2 040 \$</b>
				<b>2 880 \$</b>
				<b>3 850 \$</b>
				<b>4 690 \$</b>

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Programme d'excellence en eau potable – Distribution (PEXEP-D)

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).



<b>Population desservie</b>	<b>Non membres de Réseau Environnement</b> inclus une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	<b>Tarifs pour les membres de Réseau Environnement</b>		
	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>2<sup>e</sup> programme</b> Rabais de 15 %	<b>3<sup>e</sup> programme et suivants</b> Rabais de 20 %
<b>Moins de 5 000 habitants</b>		<b>1 310 \$</b>	<b>950 \$</b>	<b>810 \$</b>
<b>5 001 à 10 000 habitants</b>		<b>2 120 \$</b>	<b>1 760 \$</b>	<b>1 500 \$</b>
<b>10 001 à 25 000 habitants</b>		<b>3 300 \$</b>	<b>2 580 \$</b>	<b>2 200 \$</b>
<b>25 001 à 50 000 habitants</b>		<b>4 730 \$</b>	<b>3 620 \$</b>	<b>3 080 \$</b>
<b>50 001 à 100 000 habitants</b>		<b>6 790 \$</b>	<b>5 130 \$</b>	<b>4 370 \$</b>
<b>100 001 à 250 000 habitants</b>		<b>9 440 \$</b>	<b>6 860 \$</b>	<b>5 840 \$</b>
<b>250 001 habitants et plus</b>		<b>12 900 \$</b>	<b>8 370 \$</b>	<b>7 120 \$</b>
<b>Stations supplémentaires</b>	<b>1 760 \$ (prix par station, rabais non applicables)</b>			

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Programme d'excellence en eau potable – Traitement (PEXEP-T)

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).



	<b>Non membres de Réseau Environnement</b> <small>inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés</small>	<b>Tarifs pour les membres de Réseau Environnement</b>		
<b>Population desservie</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>2<sup>e</sup> programme</b> Rabais de 15%	<b>3<sup>e</sup> programme et suivants</b> Rabais de 20%
<b>Moins de 5 000 habitants</b>	<b>1 310 \$</b>	<b>950 \$</b>	<b>810 \$</b>	<b>760 \$</b>
<b>5 001 à 10 000 habitants</b>	<b>2 120 \$</b>	<b>1 760 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>1 410 \$</b>
<b>10 001 à 25 000 habitants</b>	<b>3 330 \$</b>	<b>2 580 \$</b>	<b>2 200 \$</b>	<b>2 070 \$</b>
<b>25 001 à 50 000 habitants</b>	<b>4 730 \$</b>	<b>3 620 \$</b>	<b>3 080 \$</b>	<b>2 900 \$</b>
<b>50 001 à 100 000 habitants</b>	<b>6 790 \$</b>	<b>5 130 \$</b>	<b>4 370 \$</b>	<b>4 110 \$</b>
<b>100 001 à 250 000 habitants</b>	<b>9 440 \$</b>	<b>6 860 \$</b>	<b>5 840 \$</b>	<b>5 490 \$</b>
<b>250 001 habitants et plus</b>	<b>12 900 \$</b>	<b>8 370 \$</b>	<b>7 120 \$</b>	<b>6 700 \$</b>
<b>Stations supplémentaires</b>	<b>1 760 \$ (prix par station, rabais non applicables)</b>			

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau — volet stations mécanisées (PEX StaRRE — SM)

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.  
 Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

Population desservie	Non membres de Réseau Environnement	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
	1 <sup>er</sup> programme	1 <sup>er</sup> programme	2 <sup>e</sup> programme Rabais de 15 %	3 <sup>e</sup> programme et suivants Rabais de 20 %
<b>Moins de 5 000 habitants</b>		<b>1 310 \$</b>	<b>950 \$</b>	<b>810 \$</b>
<b>5 001 à 10 000 habitants</b>		<b>2 120 \$</b>	<b>1 760 \$</b>	<b>1 500 \$</b>
<b>10 001 à 25 000 habitants</b>		<b>3 330 \$</b>	<b>2 580 \$</b>	<b>2 200 \$</b>
<b>25 001 à 50 000 habitants</b>		<b>4 730 \$</b>	<b>3 620 \$</b>	<b>3 080 \$</b>
<b>50 001 à 100 000 habitants</b>		<b>6 790 \$</b>	<b>5 130 \$</b>	<b>4 370 \$</b>
<b>100 001 à 250 000 habitants</b>		<b>9 440 \$</b>	<b>6 860 \$</b>	<b>5 840 \$</b>
<b>250 001 habitants et plus</b>		<b>12 900 \$</b>	<b>8 370 \$</b>	<b>7 120 \$</b>
<b>Stations supplémentaires</b>	<b>1 760 \$ (prix par station, rabais non applicables)</b>			

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>e</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

● Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau  
— volet étangs aérés (PEXStaRRE — EA)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.  
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

Population desservie	Non membres de Réseau Environnement	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
	1 <sup>er</sup> programme	1 <sup>er</sup> programme	2 <sup>e</sup> programme Rabais de 15%	3 <sup>e</sup> programme et suivants Rabais de 20%
Moins de 5 000 habitants	1 170 \$	810 \$	690 \$	650 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 860 \$	1 500 \$	1 280 \$	1 200 \$
10 001 à 25 000 habitants	2 950 \$	2 200 \$	1 870 \$	1 760 \$
25 001 à 50 000 habitants	4 190 \$	3 080 \$	2 620 \$	2 470 \$
50 001 à 100 000 habitants	6 030 \$	4 370 \$	3 720 \$	3 500 \$
100 001 à 250 000 habitants	8 420 \$	5 840 \$	4 970 \$	4 680 \$
250 001 habitants et plus	11 650 \$	7 120 \$	6 060 \$	5 700 \$
Stations supplémentaires	750 \$ (prix par station, rabais non applicables)			

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>e</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles (GMR Pro)

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.  
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).



	<b>Non membres de Réseau Environnement</b> <small>inclus une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés</small>	<b>Tarifs pour les membres de Réseau Environnement</b>		
<b>Population desservie</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>2<sup>e</sup> programme</b> Rabais de 15%	<b>3<sup>e</sup> programme et suivants</b> Rabais de 20%
<b>Moins de 5 000 habitants</b>	<b>980 \$</b>	<b>620 \$</b>	<b>530 \$</b>	<b>500 \$</b>
<b>5 001 à 10 000 habitants</b>	<b>1 510 \$</b>	<b>1 150 \$</b>	<b>980 \$</b>	<b>920 \$</b>
<b>10 001 à 25 000 habitants</b>	<b>2 430 \$</b>	<b>1 680 \$</b>	<b>1 430 \$</b>	<b>1 350 \$</b>
<b>25 001 à 50 000 habitants</b>	<b>3 470 \$</b>	<b>2 360 \$</b>	<b>2 010 \$</b>	<b>1 890 \$</b>
<b>50 001 à 100 000 habitants</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>3 340 \$</b>	<b>2 840 \$</b>	<b>2 680 \$</b>
<b>100 001 à 250 000 habitants</b>	<b>7 040 \$</b>	<b>4 460 \$</b>	<b>3 800 \$</b>	<b>3 570 \$</b>
<b>250 001 habitants et plus</b>	<b>9 980 \$</b>	<b>5 450 \$</b>	<b>4 640 \$</b>	<b>4 360 \$</b>

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Programme d'excellence en biodiversité (PEXBD)

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).



Population desservie	Non membres de Réseau Environnement	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
	1 <sup>er</sup> programme	1 <sup>er</sup> programme	2 <sup>e</sup> programme Rabais de 15%	3 <sup>e</sup> programme et suivants Rabais de 20%
<b>Moins de 5 000 habitants</b>		<b>840 \$</b>	<b>480 \$</b>	<b>410 \$</b>
<b>5 001 à 10 000 habitants</b>		<b>1 240 \$</b>	<b>880 \$</b>	<b>750 \$</b>
<b>10 001 à 25 000 habitants</b>		<b>2 040 \$</b>	<b>1 290 \$</b>	<b>1 100 \$</b>
<b>25 001 à 50 000 habitants</b>		<b>2 920 \$</b>	<b>1 810 \$</b>	<b>1 540 \$</b>
<b>50 001 à 100 000 habitants</b>		<b>4 230 \$</b>	<b>2 570 \$</b>	<b>2 190 \$</b>
<b>100 001 à 250 000 habitants</b>		<b>6 010 \$</b>	<b>3 430 \$</b>	<b>2 920 \$</b>
<b>250 001 habitants et plus</b>		<b>8 720 \$</b>	<b>4 190 \$</b>	<b>3 570 \$</b>

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Programme d'excellence en gestion durable des terrains contaminés (PEXTc)

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.  
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).



	<b>Non membres de Réseau Environnement</b> <small>inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés</small>	<b>Tarifs pour les membres de Réseau Environnement</b>		
<b>Population desservie</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>2<sup>e</sup> programme</b> <small>Rabais de 15 %</small>	<b>3<sup>e</sup> programme et suivants</b> <small>Rabais de 20 %</small>
<b>Moins de 5 000 habitants</b>	<b>510 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>120 \$</b>
<b>5 001 à 10 000 habitants</b>	<b>610 \$</b>	<b>250 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>200 \$</b>
<b>10 001 à 25 000 habitants</b>	<b>1 125 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>320 \$</b>	<b>300 \$</b>
<b>25 001 à 50 000 habitants</b>	<b>1 670 \$</b>	<b>560 \$</b>	<b>480 \$</b>	<b>450 \$</b>
<b>50 001 à 100 000 habitants</b>	<b>2 440 \$</b>	<b>780 \$</b>	<b>665 \$</b>	<b>625 \$</b>
<b>100 001 à 250 000 habitants</b>	<b>3 455 \$</b>	<b>875 \$</b>	<b>745 \$</b>	<b>700 \$</b>
<b>250 001 habitants et plus</b>	<b>5 690 \$</b>	<b>1 160 \$</b>	<b>980 \$</b>	<b>925 \$</b>

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>e</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Programme d'excellence en Air et Changement Climatique (PEXCC)

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).



<b>Population desservie</b>	<b>Non membres de Réseau Environnement</b> inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	<b>Tarifs pour les membres de Réseau Environnement</b>		
	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>2<sup>e</sup> programme</b> Rabais de 15%	<b>3<sup>e</sup> programme et suivants</b> Rabais de 20%
<b>Moins de 5 000 habitants</b>		<b>890 \$</b>	<b>530 \$</b>	<b>450 \$</b>
<b>5 001 à 10 000 habitants</b>		<b>1 350 \$</b>	<b>990 \$</b>	<b>840 \$</b>
<b>10 001 à 25 000 habitants</b>		<b>2 210 \$</b>	<b>1 460 \$</b>	<b>1 240 \$</b>
<b>25 001 à 50 000 habitants</b>		<b>3 150 \$</b>	<b>2 040 \$</b>	<b>1 730 \$</b>
<b>50 001 à 100 000 habitants</b>		<b>4 560 \$</b>	<b>2 900 \$</b>	<b>2 470 \$</b>
<b>100 001 à 250 000 habitants</b>		<b>6 470 \$</b>	<b>3 890 \$</b>	<b>3 310 \$</b>
<b>250 001 habitants et plus</b>		<b>9 270 \$</b>	<b>4 740 \$</b>	<b>3 790 \$</b>

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.